

et au bonheur de Votre République ; mais les doutes que l'on avoit conçu ici sur Vos dispositions ne me laissoient que des regrets à Vous offrir. Maintenant que les nuages sont dissipés, et que des arrangemens de justice bien combinés en préviendront le retour, je me livre au plaisir de Vous assurer, Messieurs, que Vos sentiments me sont chers, et que Vous me trouverez toujours disposé à les justifier par la sincérité des miens. »

Boscovich plaida chaleureusement l'acceptation du traité sur la base de l'abandon de ces trois privilèges par la France. Il savoit qu'au Sénat siégeaient quelques hommes opposés à la conclusion de traités de commerce, des « oligarques nationalistes » ne souhaitant rien de mieux que l'isolement et l'oubli complet de leur patrie. « Il y a bien quelque point à éclaircir — écrivait-il — mais ce ne sont que des détails insignifiants à côté des concessions que nous avons arrachées à la cour ;... Vos Excellences sont libres de refuser leur sanction à notre œuvre ; mais je les prie de réfléchir qu'il nous a été impossible d'obtenir de meilleures conditions. En renonçant à ces avantages, Vos Excellences renoncent à l'honneur de conclure un traité avec un roi de France, Elles renoncent à la clause de n'être plus traitées en port de Levant, Elles renoncent enfin à la protection de cette Cour puissante et respectée dans toutes les futures complications de la politique européenne. » Il faisait ressortir le caractère égoïste de l'époque et ses intérêts économiques qui échappaient de plus en plus aux deux Républiques de l'Adriatique. « Le commerce — observait-il — est par le temps qui court l'idole des nations. C'est même pour cela qu'on a entrepris les dernières guerres, car on ne cherche plus qu'à augmenter le bien-être sans se soucier du détriment des autres lorsque cela